

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2019 – 110 du 23 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 23 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 10 septembre 2019 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. DUMORTIER - J. LECERF – C MEGRET - D. LEVESQUE – V HERMANT - G. WATSON – N. BOUBET – D.TABARY - F. LETURCQ – M. GORGUET – G MIKOLAJCZAK – N CARON - F. DEHON

MM. L. GABRELLE –Y BONNERRE – P. GORGUET – B. BRONNIART – J C CODEVELLE - P. VISENTIN – J.N. MENAGE – F SELLIER – J C DERUE - E. BURDIAC - L. ANTINORI – J L TABARY – B HIEZ - G. TRANNIN – J F DERCOURT - P. WELELE – J. VASSEUR – M. POUILLAUE – J. DESCAMPS – C. DAMBRINE – J.L. CANDAT – L GUISE.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANONNE,
Mme G MIKOLJCAK, absente et excusée, a été suppléé par M. G LETHO DUCLOS,
M. E BURDIAC, absent et excusé, a été suppléé par M. A JORION,
M. B HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M C DESCAMPS,

Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme V THIEBAUT,
Mme F. DEHON, absente et excusée, a donné pouvoir à M. C. HEMAR,
M. J C DERUE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J J COTTEL,
M. F SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à M. G DUE,
M J L TABARY, absent et excusé, a donné pouvoir à M J BONNAY.

OBJET : Attribution de fonds de concours aux communes – Répartition 2019.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil communautaire la volonté de l'intercommunalité d'accompagner et de soutenir l'investissement des communes sur des projets d'intérêt communal et/ou dépassant l'intérêt communal par l'octroi de fonds de concours conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Monsieur le Président rappelle les dispositions de l'article L 5214-16.V du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que la délibération communautaire 2015-026 du 17 avril 2015 instaurant le principe de fonds de concours et fixant les règles d'attribution de ces fonds.

Monsieur le Président rappelle également les principes arrêtés par le conseil communautaire dans l'attribution des fonds de concours accordés par l'Intercommunalité du Sud Artois aux communes en précisant que ces derniers ne peuvent être supérieurs à :

- 10% du montant HT des travaux pour un fonds de concours plafonné à 10.000,00 € HT et sans pouvoir excéder le montant de la charge restant due par la commune pour les travaux portant sur l'intérêt communal,

- 20% du montant HT des travaux pour un fonds de concours, ne pouvant excéder le montant de la charge restant due par la commune pour les travaux dépassant l'intérêt communal. Les travaux d'aménagement visant à renforcer la sécurité routière et les travaux réalisés sur des bâtiments visant les cibles BBC Rénovation pour l'existant ou HQE pour le neuf seront éligibles à ce fonds.

Monsieur le Président précise également que pour autant l'ensemble des aides publiques reçues ne peut dépasser 80 % du coût HT des travaux réalisés et que le reste à charge pour le titulaire du fonds de concours doit au moins être égal à 20 % du montant HT des travaux réalisés. En cas de dépassement de ce montant, le fonds de concours accordé sera réduit d'autant pour permettre de retrouver cette part résiduelle de 20 % du montant HT des travaux réalisés.

Monsieur le Président présente la liste des dossiers qui a été reçue, les conclusions de la commission d'attribution qui s'est réunie le 23 juillet 2019 et propose l'attribution d'un fonds de concours pour les opérations qui ont été retenues.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés moins une abstention :

- d'approuver la répartition de l'enveloppe fonds de concours 2019 et l'attribution de fonds de concours aux opérations dont la liste est annexée à la présente délibération ;
- de rappeler que le versement de ce fonds de concours se fera sur présentation des justificatifs de paiement des travaux validés par le receveur municipal, accompagné d'un plan de financement définitif certifié par le Maire de la commune ;
- de préciser qu'un acompte pourra être versé selon les conditions détaillées dans les annexes à la délibération 2018-098 du 24 septembre 2018 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération et notamment les annexes à la convention d'attribution d'un fonds de concours établi pour chaque commune ;
- de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre du budget principal de l'intercommunalité (Opération 16).

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD-ARTOIS
FONDS DE CONCOURS - PROPOSITIONS D'ATTRIBUTION 2019
(COMMISSION DU 24 JUILLET 2019)

Opérations d'intérêt communal			
COMMUNES	NATURE DU PROJET	MONTANT H.T. DES TRAVAUX	MONTANT FONDS DE CONCOURS
62116 - AYETTE	Réfection de la rue de Chapelle.	42 554.00 €	4 255.40 €
62450 - BAPAUME	Travaux de mise en sécurité et remplacement des abat-sons à l'église St Nicolas.	75 668.44 €	7 566.84 €
62450 - BAPAUME	Aménagement d'un espace public à destination de la population.	80 024.39 €	8 002.44 €
62124 - BARASTRE	Extension de la salle communale.	229 974.82 €	10 000.00 €
62121 - BÉHAGNIES	Rénovation des bâtiments publics et accessibilité (école, mairie, salle des fêtes).	151 548.95 €	10 000.00 €
62124 - BERTINCOURT	Rénovation complète et mise en accessibilité des rues Tourbez et Magniez.	56 108.38 €	5 610.84 €
62450 - BIEFVILLERS LES BAPAUME	Sécurisation des riverains et de l'accès aux bâtiments communaux.	299 239.00 €	10 000.00 €
62121 - BIHUCOURT	Travaux de refecton suite aux inondations.	32 987.50 €	3 296.75 €
62124 - BUS	Rénovation de la Chapelle St Fiacre.	85 203.35 €	8 520.34 €
62116 - DOUCHY LES AYETTE	Travaux d'aménagement de la rue d'en Haut.	61 978.50 €	6 197.85 €
62128 - ECOUST ST MEIN	Construction de trottoirs côté impair grande rue (RD 5).	48 246.00 €	4 824.60 €
62111 - FONCQUEVILLERS	Renforcement de la signalisation pour la sécurisation des usagers.	39 153.96 €	3 915.40 €
62450 - FRÉMICOURT	Remise en état de la voie communale n°4.	16 956.50 €	1 695.65 €
62111 - GOMMECOURT	Rénovation des trottoirs et borduration.	76 580.20 €	7 658.02 €
62450 - GRÉVILLEURS	Réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes en mairie et salle multi-activités	385 350.00 €	10 000.00 €
62121 - HAMELINCOURT	Rénovation, mise en sécurité et accessibilité de l'église.	64 000.00 €	6 400.00 €
62121 - HAMELINCOURT	Mise en sécurité à l'entrée de la rue de la Liberté avec création de trottoirs et borduration.	17 800.00 €	1 780.00 €
62450 - LE SARS	Rénovation et isolation de la toiture de la salle des fêtes.	26 151.00 €	2 615.10 €
62124 - LEBUCCQUIÈRE	Création de trottoirs accès PMR rue de Barastre.	11 163.40 €	1 116.34 €
62450 - MARTINPUICH	Réfection de l'église - 1ère phase : Clocher et façade ouest.	184 338.00 €	10 000.00 €
62124 - METZ EN COUTURE	Reconstruction des vestiaires du stade Jean Moulin (accueil de loisirs).	308 500.00 €	10 000.00 €
62450 - MORVAL	Aménagement des accès au Monument aux Morts et au Campanile.	10 000.00 €	1 000.00 €
62121 - MOYENNEVILLE	Remplacement de la chaudière de l'église.	12 242.00 €	1 224.20 €
62124 - NEUVILLE BOURJONVAL	Rénovation de l'église Saint Pierre - Phase 1 : Travaux de conservation et restauration.	296 424.62 €	10 000.00 €
62128 - NOREUIL	Travaux de réparation de l'ouvrage d'art qui enjambe l'hirondelle rue de la Chapelle suite aux inondations de 2018.	13 321.20 €	1 332.12 €
62116 - PUISIEUX	Travaux de création de trottoirs et borduration rue de Miramont.	229 425.00 €	10 000.00 €
62116 - PUISIEUX	Travaux de création de trottoirs et borduration rue du 8 mai.	248 325.00 €	10 000.00 €
62124 - RUYAULCOURT	Aménagement des trottoirs du monument aux Morts et du cimetière.	34 095.30 €	3 409.53 €
62124 - RUYAULCOURT	Réfection de la toiture du préau de l'école maternelle.	12 746.00 €	1 274.60 €
62128 - SAINT LÉGER	Création d'une noue le long du chemin de Morv.	28 445.00 €	2 844.50 €
62121 - SAPIGNIES	Travaux de clôture de la cour de l'école.	7 180.20 €	718.02 €
62450 - VILLERS AU FLOS	Travaux de sécurisation des usagers (trottoirs et accès PMR).	384 000.00 €	10 000.00 €
Sous-total - Intérêt communal			185 258.53 €
Opérations dépassant l'intérêt communal			
COMMUNES	NATURE DU PROJET	MONTANT H.T.	FONDS DE CONCOURS
62121 - ERVILLERS	Travaux de mise en sécurité aux abords de la RD 917.	384 045.85 €	30 000.00 €
62124 - HAPLINCOURT	Sécurisation du carrefour de la rue de Bapaume et de la rue de Barastre.	15 761.53 €	2 752.31 €
62111 - SAILLY AU BOIS	Mises aux normes de la défense extérieure contre les incendies.	20 500.00 €	4 100.00 €
62121 - SAPIGNIES	Travaux de sécurisation de la rue de l'église et des abords de l'école.	89 945.00 €	17 989.00 €
62128 - SAINT LÉGER	Installation d'une aterne incendie rue de Croisilles.	34 968.75 €	6 993.75 €
62159 - VAULX-VRAUCOURT	Implantation de feux comportementaux route de Douai.	21 653.30 €	4 330.66 €
Sous-total - Dépassant l'intérêt communal			66 165.72 €
TOTAL GÉNÉRAL			251 424.25 €